

Décision

Générale

colonial

Décision n° 242 affectation au Groupement nomade autonome .

n° 242

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date de publication
6 avril 1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef des troupes de Marine (Infanterie Belkayat Abel, venant du B.C.S. n° 6, est affecté au Groupement Nomade Autonome du Territoire Français des Afars et des Issas pour compter du 1er avril 1970. Ce sous-officier sera affecté au détachement de commandement et des services du G.N.A. à Djibouti en remplacement de l'adjudant-chef Moulin Paul, muté au B.C.S. n° 6. Il exercera, à compter du 8 avril 1970, les fonctions de: — chef du détachement de commandement et des services du G.N.A. et premier secrétaire du Chef de corps ; — billeteur du détachement de commandement et des services du G.N.A.: — gestionnaire du dépôt spécial public des armes, munitions et matériels de guerre. En qualité de gestionnaire du dépôt spécial public des armes, munitions et matériels de guerre, l'adjudant-chef Belkayat Abel percevra une indemnité mensuelle fixée à cinq mille francs Djibouti (5.000 FD).